

République Française
Département Loiret
Commune de Montcresson

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/01/2026

Référence
2026_11

Objet de la délibération
Bail commercial des locaux de la boulangerie de Montcresson appartenant à la commune

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Date de la convocation
15/01/2026

Date d'affichage
23/01/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Montargis
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 22 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire

Présents : M. GERMAIN Alain, Maire, M. CLARISSE Laurent, Mme CHAMBON Marion, M. POINTEAU Gérard, Mme DAVESNE Sylvie, M. DÉGÉ Christophe, M. BESSE Gérard, Mme CANET Josselyne, Mme CERNON Catherine, Mme DREAN Evelyne,

Absents excusés : M. BARDET Philippe, Mme LEROY Sandra donne pouvoir à Mme DAVESNE Sylvie, Mme PARODAT Sandra

Absent : M. MAREST Nicolas,

A été nommé secrétaire : M. POINTEAU Gérard

Objet de la délibération : Bail commercial des locaux de la boulangerie de Montcresson appartenant à la commune

Monsieur le Maire expose que la commune a acquis et remis en état les locaux de la boulangerie afin de maintenir un commerce de proximité qui sert aux montcressonnais.

Ce local a été donné en location acté par un contrat de bail.

Pour favoriser la mise en place de ce commerce, il a été proposé d'établir un bail avec une montée progressive du loyer comme suit :

1^{er} Janvier 2026 : gratuit

1^{er} Janvier 2027 : 200 € par mois

1^{er} Janvier 2028 : 300 € par mois

1^{er} Janvier 2029 : 400 € par mois

1^{er} Janvier 2030 : 500 € par mois

Sur proposition de M. CLARISSE Laurent,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Accepte le principe de montée en puissance du loyer de la boulangerie afin d'aider à l'implantation de ce commerce local

Adopte le projet de bail commercial tel qu'annexé à cette délibération

Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 23/01/2026

Publié le

ID : 045-214502122-20260123-2026_11-DE



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 22/01/2026

Le Maire

Alain GERMAIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Alain Germain', written over a circular official stamp.

